

Les migrations à l'échelle mondiale, les migrations vers la France



DU Santé des migrants

15 janvier 2018

LA MIGRATION INTERNATIONALE : QUELLE DÉFINITION, QUELLE AMPLEUR ?

Définition par l'ONU du migrant international (du point de vue du pays de destination) :

3 critères cumulés

- 1/ être né étranger à l'étranger (*foreign-born*)...
- 2/ avoir quitté son pays de naissance
- 3/ être installé dans le pays de destination pour une durée d'au moins un an

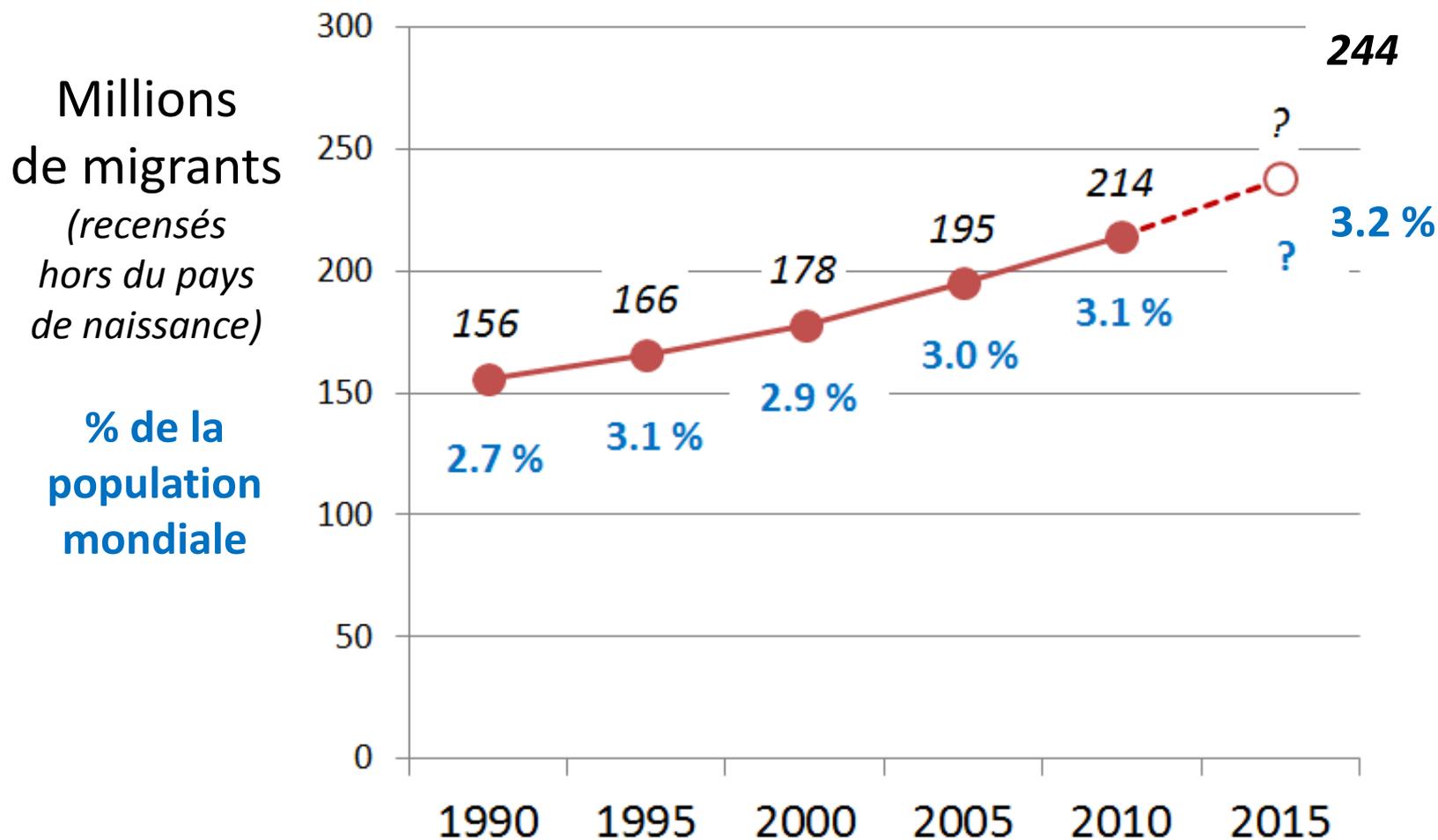
Précisions :

- Une partie des immigrés acquièrent la nationalité du pays de destination (en France : 40%)
- Mais, selon la définition ONU, ils restent immigrés
- Ainsi : on peut être à la fois français et immigré (alors que le langage courant oppose souvent les deux qualités)

Conséquences de cette définition

- ◆ Contrairement à *étranger*,
immigré n'est pas une notion juridique
 - Cette qualité n'ouvre ni ne ferme aucun droit
 - Seulement une notion officielle, à des fins d'études
 - Mais passée dans le langage courant (et le langage politique) avec une connotation souvent péjorative
- ◆ S'il est né dans le pays d'accueil, un **enfant d'immigré** n'est pas un immigré : il n'a franchi aucune frontière
 - On parle de **seconde génération** (= la 1^{re} née sur place), expression utilisée dans toute l'Europe
 - « Génération 1,5 » si arrivée jeune et socialisée sur place

Le nombre de migrants progresse dans le monde, mais leur proportion reste faible

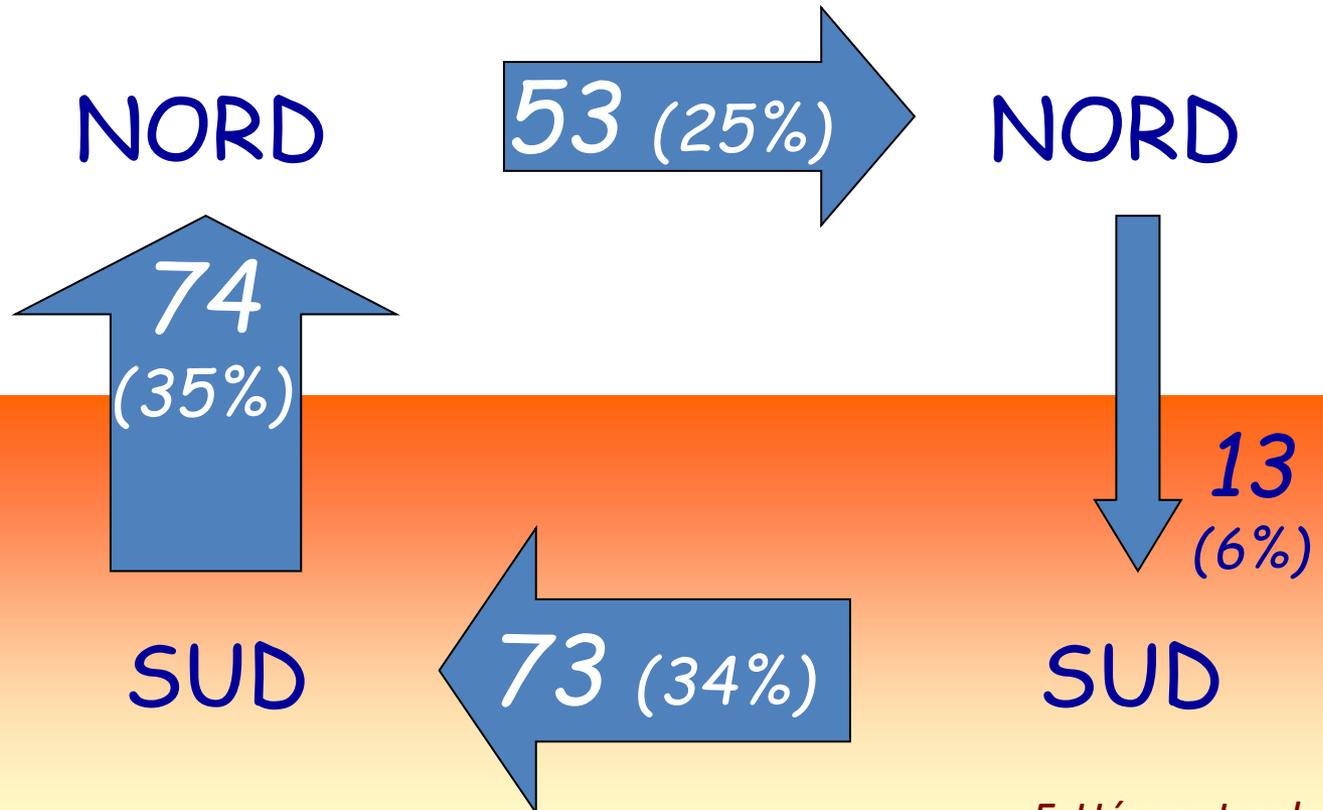


Origine des 214 millions de migrants recensés dans le monde vers 2010

International migrant stock : nombre de personnes recensées hors de leur pays de naissance ou de nationalité

"Nord" = Europe / Amérique du Nord / Australie, N. Zélande / Japon

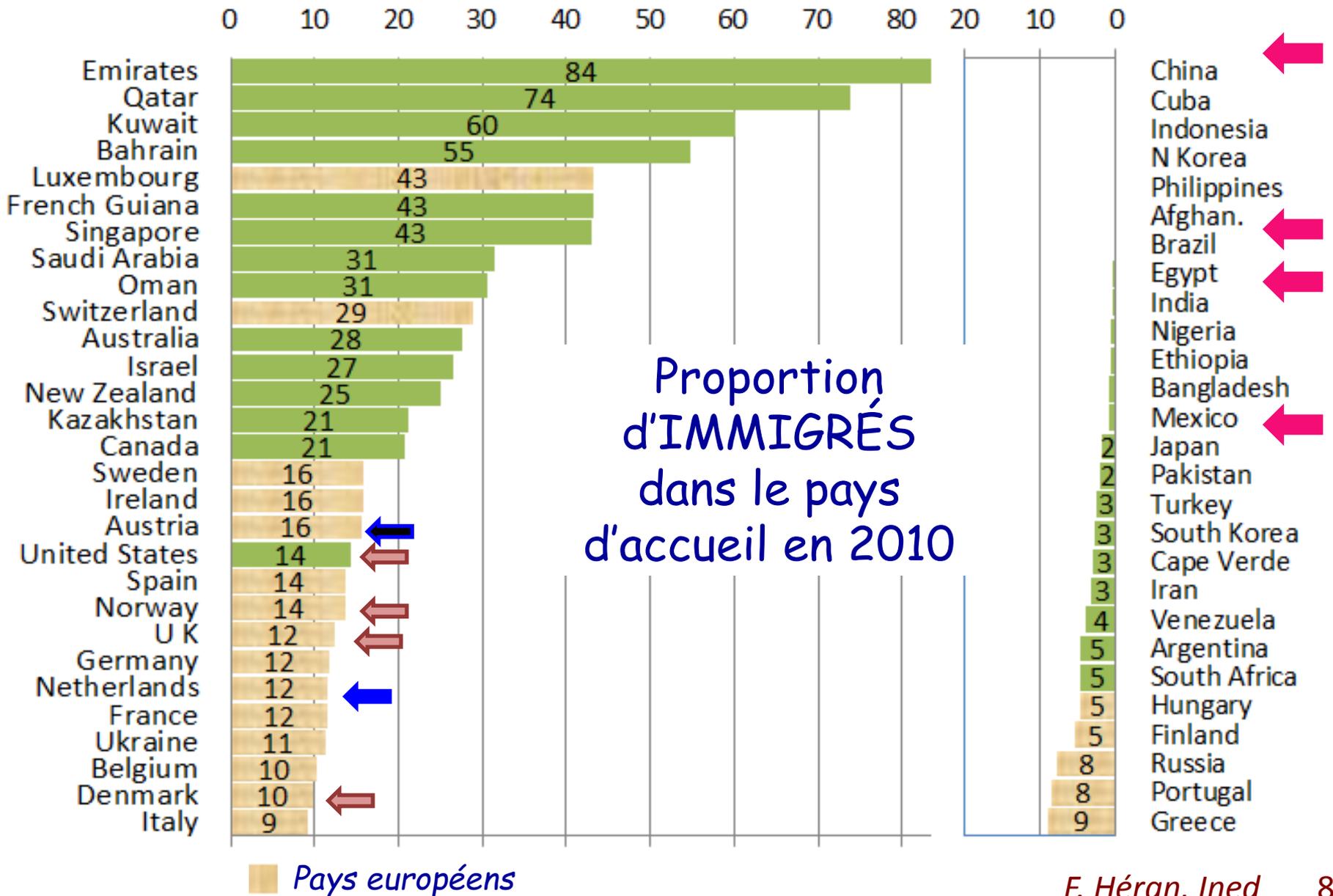
Lecture :
74 millions de personnes nées dans un pays du Sud sont recensées dans un pays du Nord

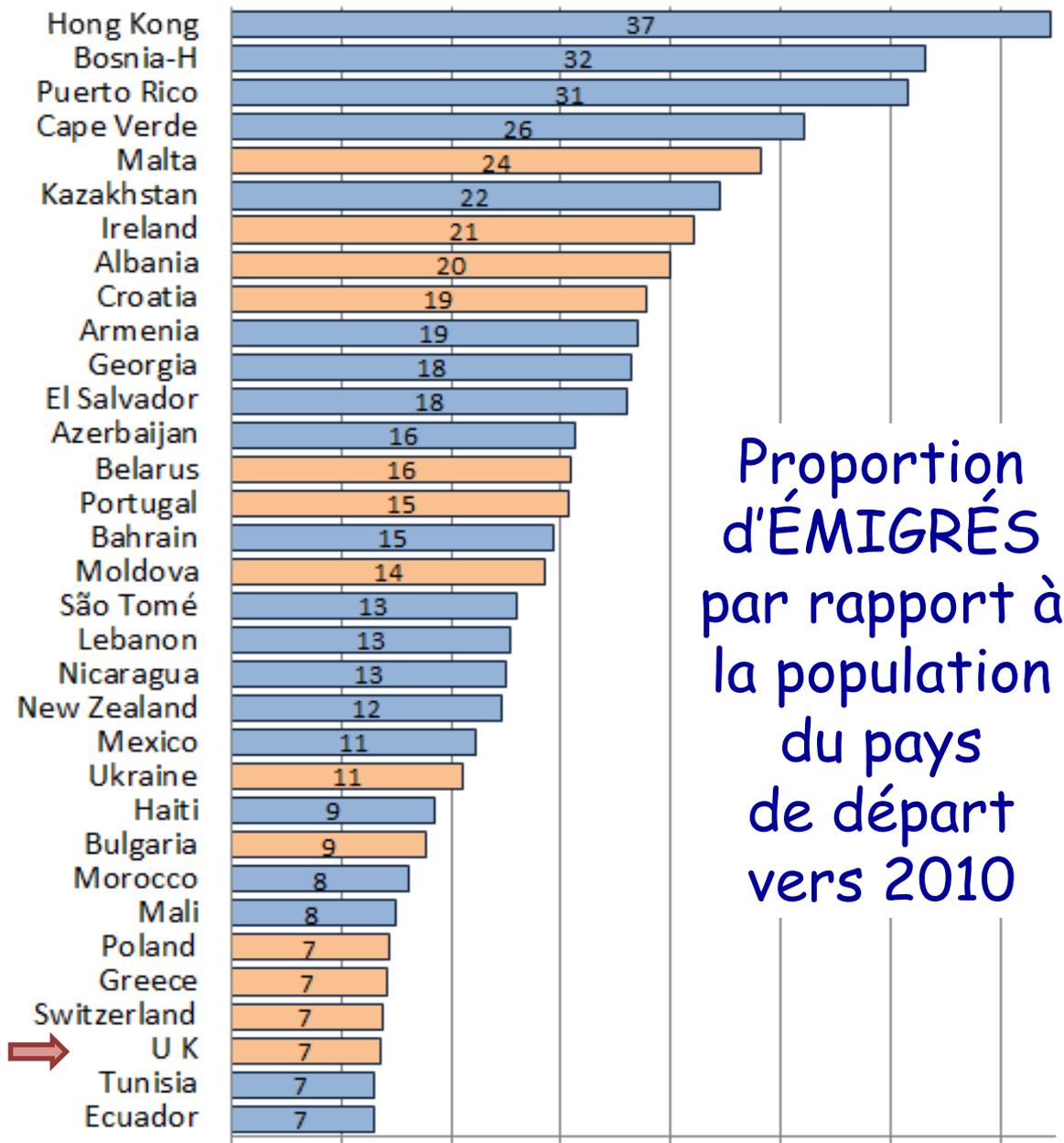


Les migrants : une minorité à l'échelle mondiale

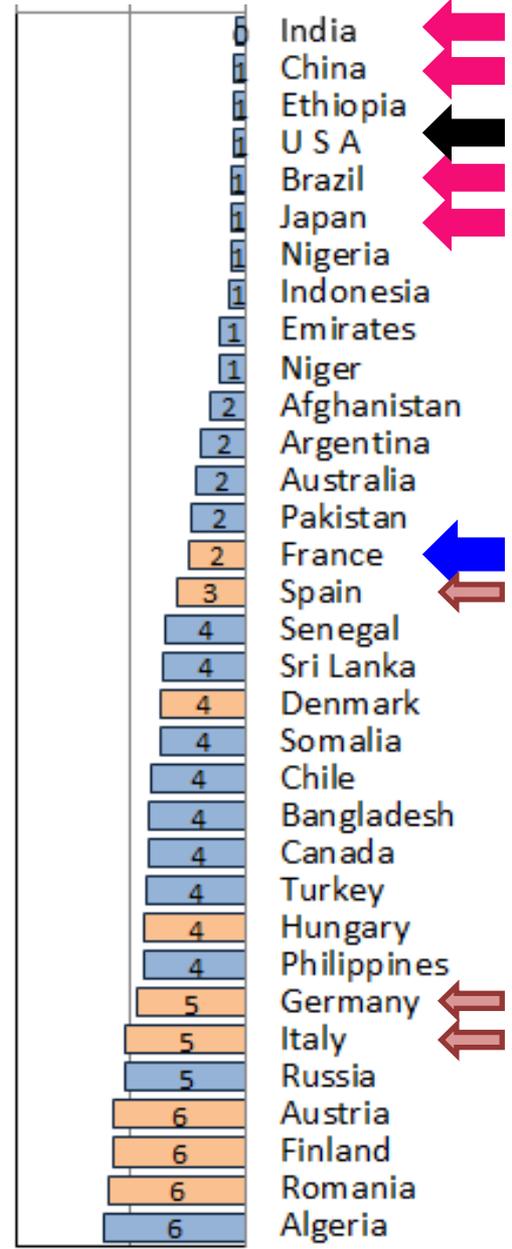
- ◆ 3,2 % de la population mondiale
 - arrondis à 4 % pour tenir compte de la migration illégale
 - arrondis à 5-6 % pour tenir compte des ex-migrants
- ◆ Donc : \approx 95 % des êtres humains n'ont jamais migré
 - Coût du transport ? Mais il a fortement diminué
 - Coût de l'information ? Allégé par les chaînes de solidarité et, de plus en plus, par les connexions à distance
- ◆ Obstacles persistants :
 - Capital humain : pas si aisément transportable
 - Multiples attaches (famille, communauté, pays...)
 - Barrières linguistiques et culturelles
 - Frontières nationales + politiques restrictives
- ◆ La majorité = migrations **forcées**, vers pays limitrophes

N. B. : données de 2010, car c'est le dernier round des recensements dans le monde



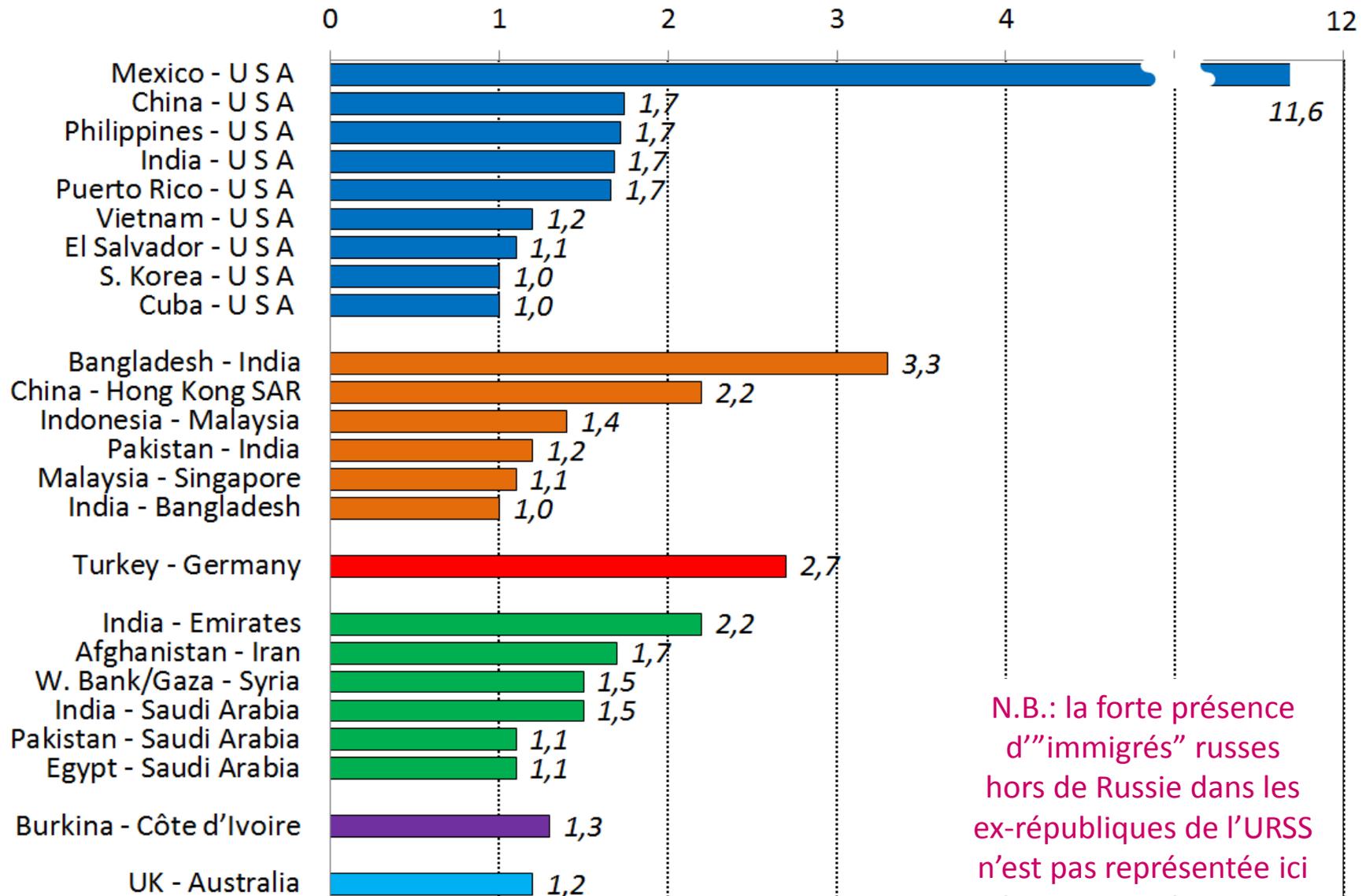


Proportion
d'ÉMIGRÉS
par rapport à
la population
du pays
de départ
vers 2010



Principaux "corridors migratoires" dans le monde autour de 2010

(Pays A – Pays B : nombre de migrants du pays A résidant dans le pays B, en millions)



N.B.: la forte présence d'"immigrés" russes hors de Russie dans les ex-républiques de l'URSS n'est pas représentée ici

Ni forteresse ni passoire, l'Union européenne est un continent d'immigration

- **États-Unis** : 320 millions d'habitants en 2015
1,1 million de nouveaux immigrants permanents
- **Union européenne** : 509 millions en 2015
2,4 millions de nouveaux immigrants non européens
- Taux d'immigration comparé :
 - États-Unis : **3,8 ‰** par an / UE : **4,7 ‰**

L'UE reçoit donc proportionnellement plus de migrants que les États-Unis !

Immigration ordinaire / extraordinaire

Une observation :

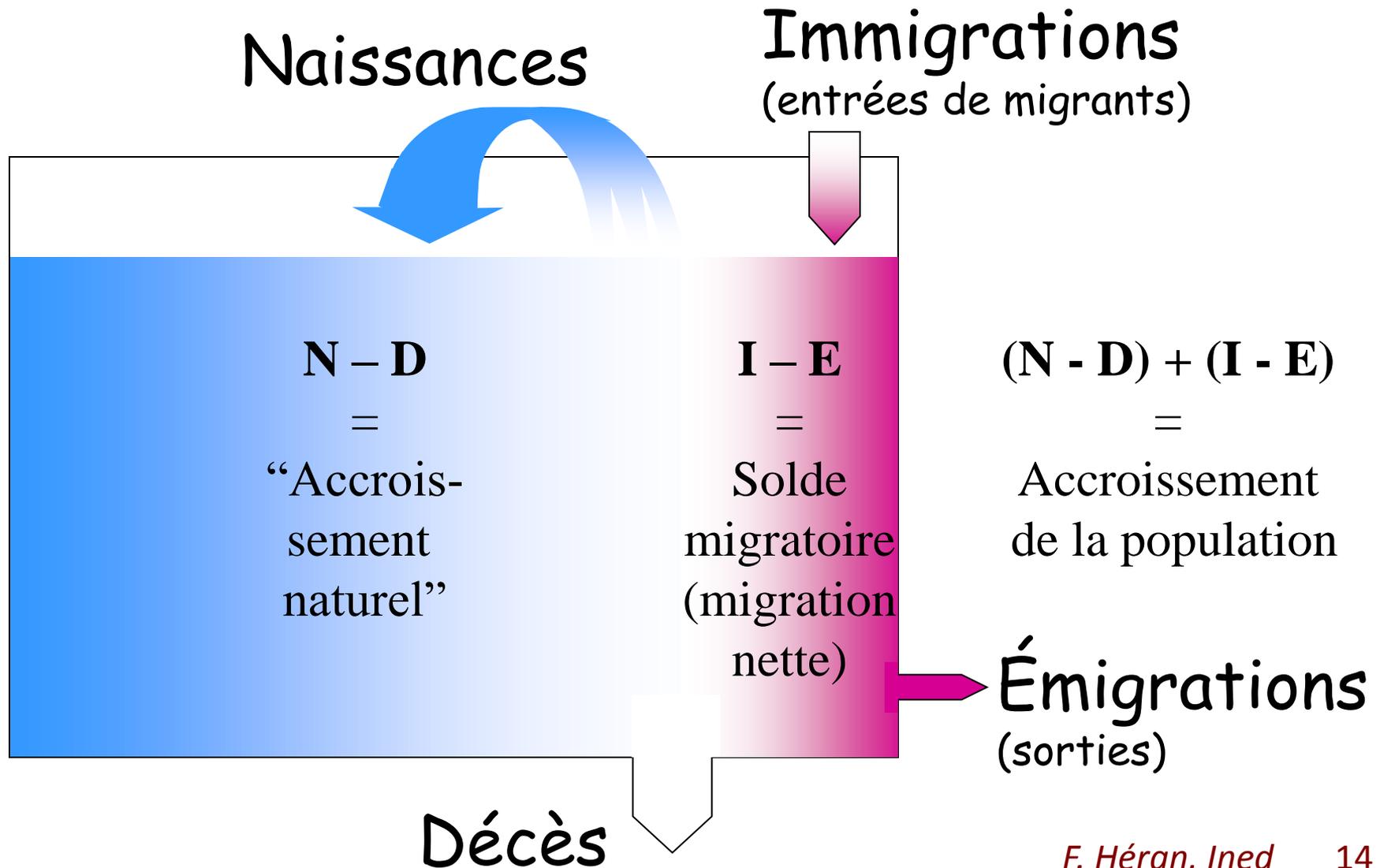
Les pays européens dosent très différemment

- la **migration « ordinaire »** : délivrance de titres en continu, pour divers motifs
- La **migration « extraordinaire »** : exilés, fugitifs, demandeurs d'asile... en raison d'événements exceptionnels (même répétés)

Pour quelles raisons ?

LA MIGRATION « ORDINAIRE »

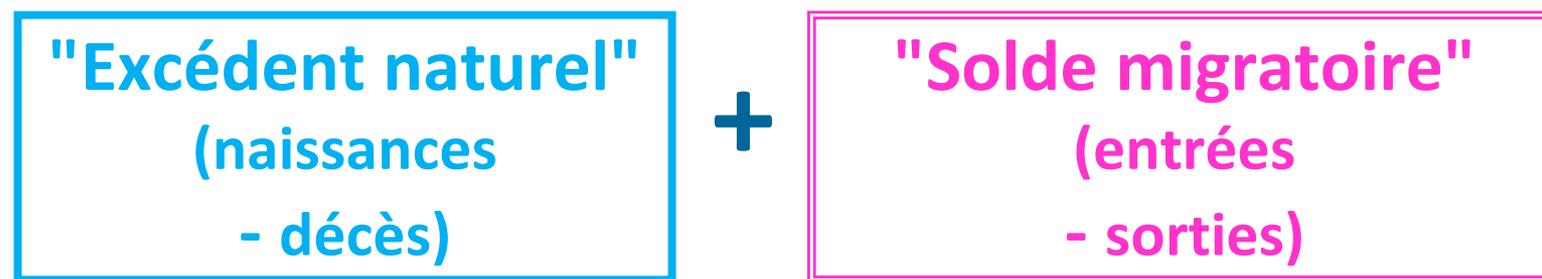
L'équation démographique



Planches suivantes :

FR, DE, ES, UK, US : cinq pays, cinq histoires

La dynamique démographique et migratoire de l'Europe :



= croissance de la population

Accroissements exprimés en pour mille (‰)

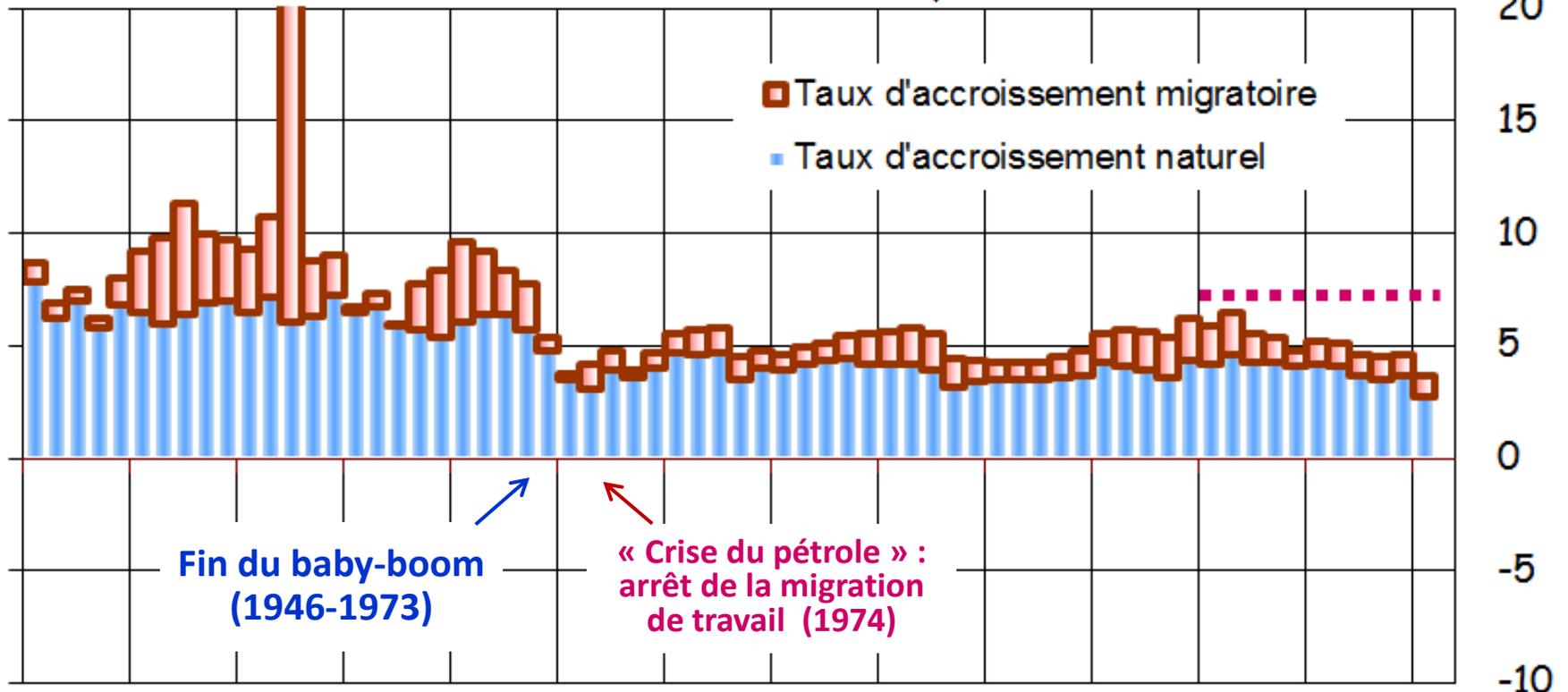
*→ comparables d'un pays à l'autre
(même échelle)*

France

Rapatriés d'Algérie

Pour 1000
habitants

FRANCE (métropolitaine)



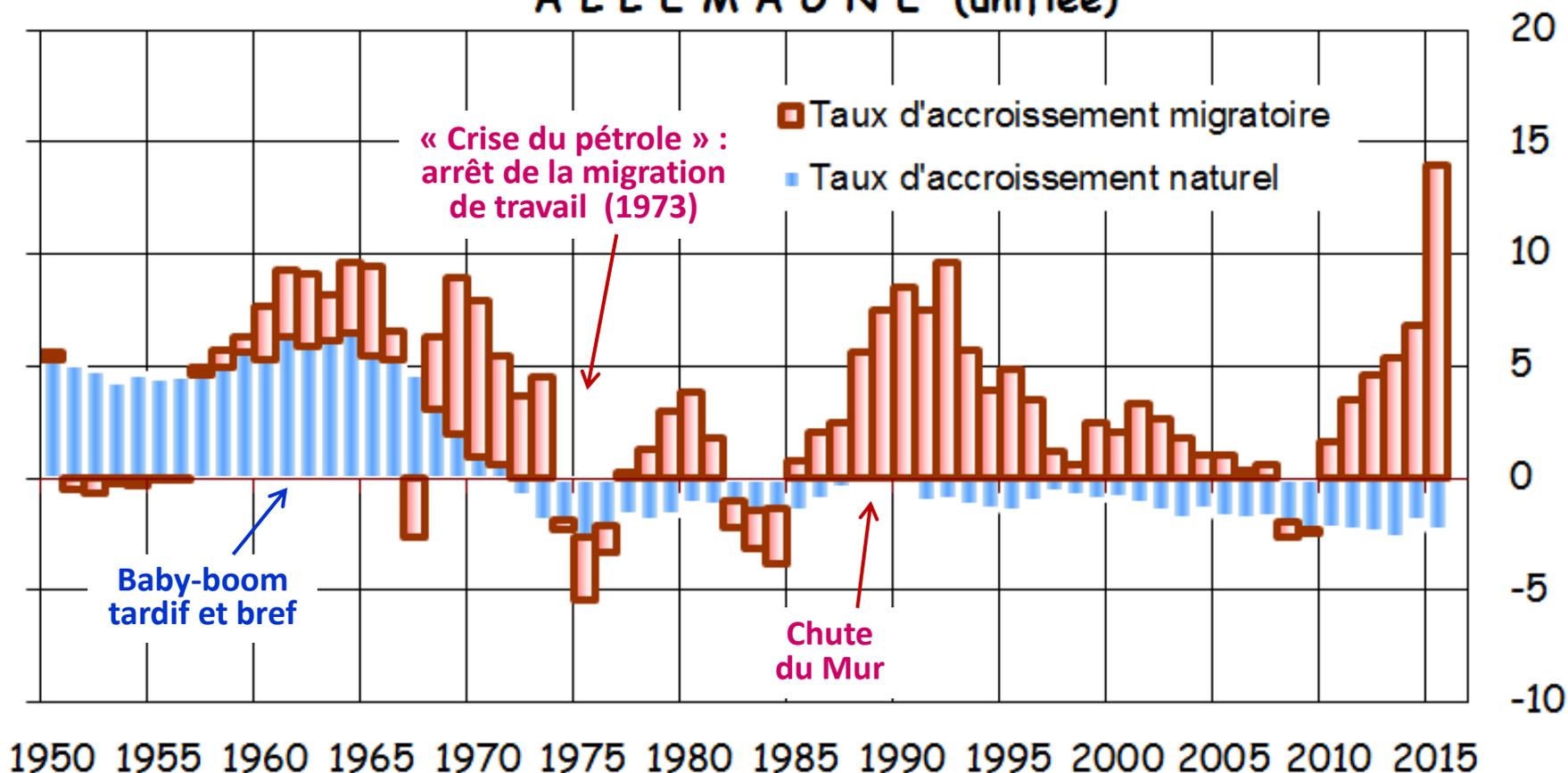
1950 1955 1960 1965 1970 1975 1980 1985 1990 1995 2000 2005 2010 2015

Pointillés : solde migratoire des étrangers uniquement (150 000 pers. par an), en partie effacé par le solde des Français expatriés, qui progresse depuis 2006

Allemagne (*Est + Ouest*)

Pour 1000
habitants

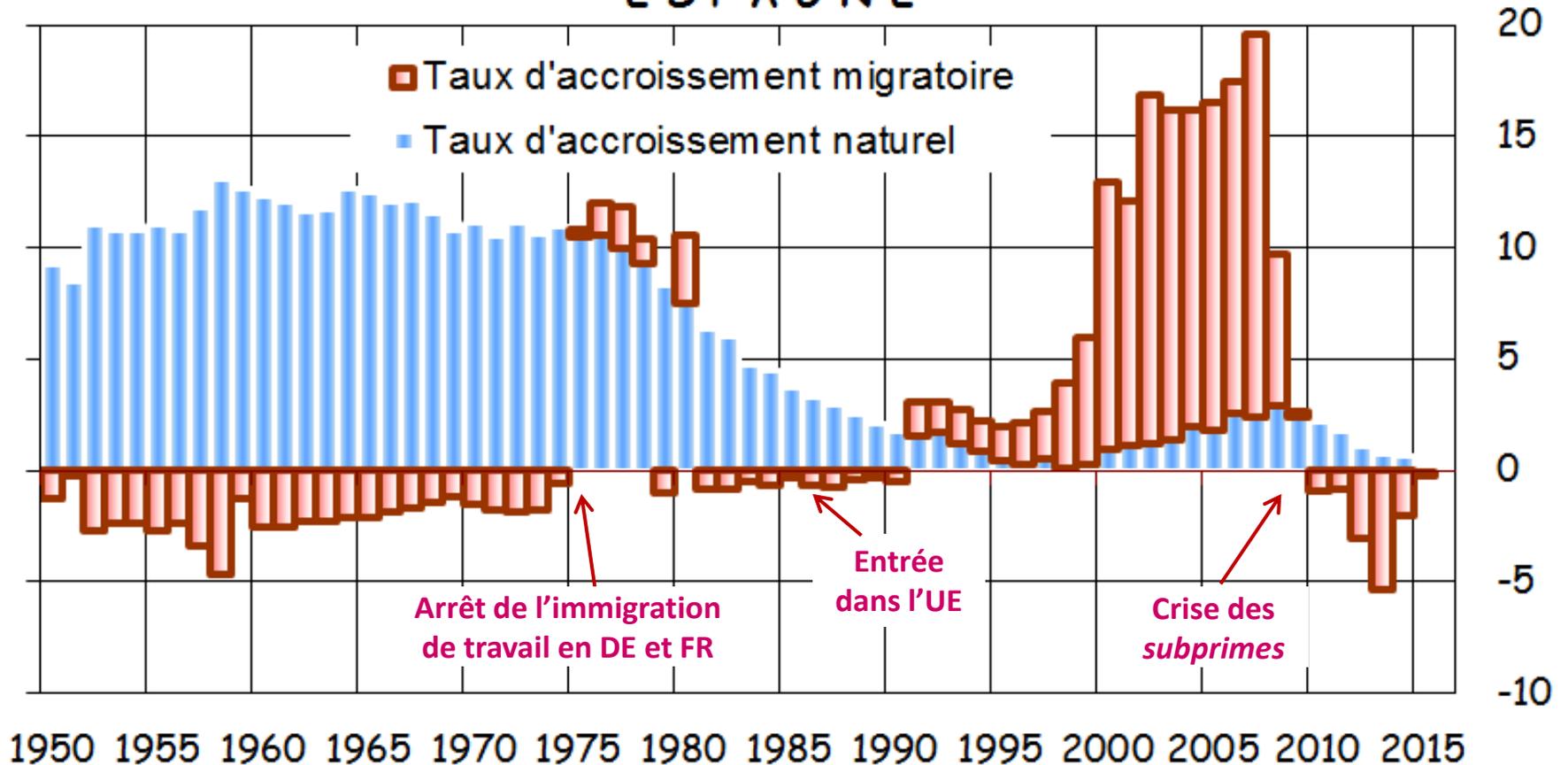
ALLEMAGNE (unifiée)



Espagne

Pour 1000
habitants

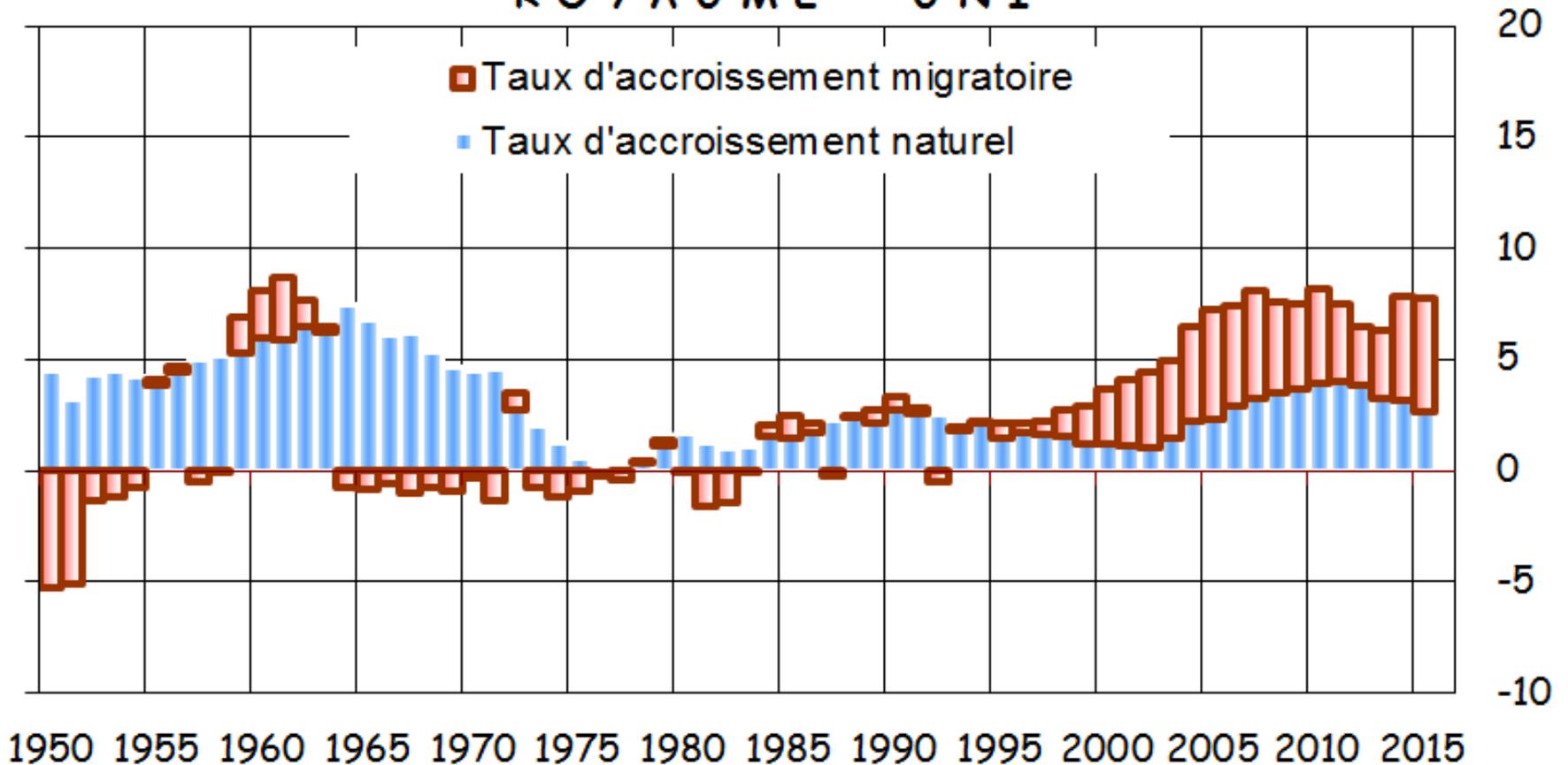
ESPAGNE



Royaume-Uni

Pour 1000
habitants

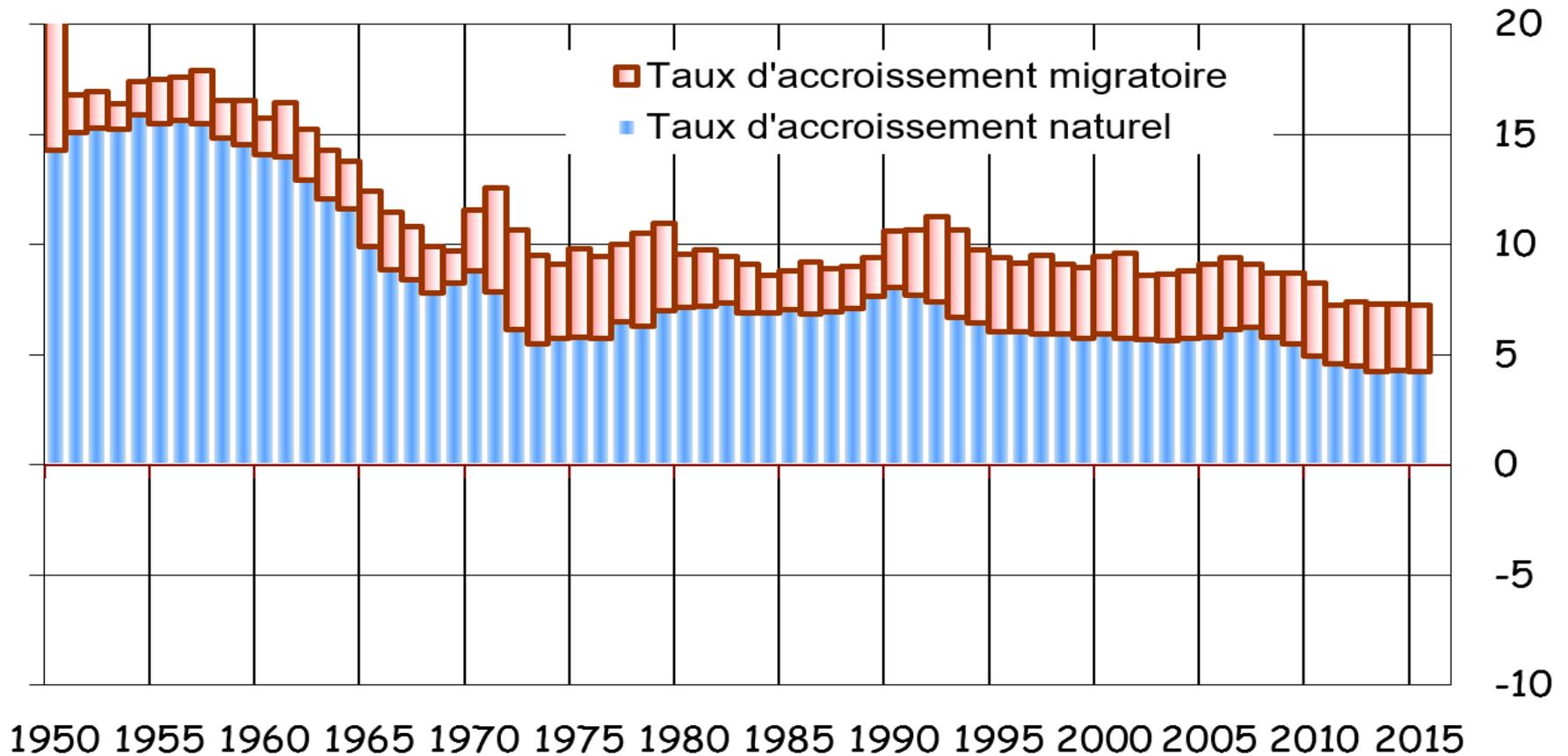
ROYAUME - UNI

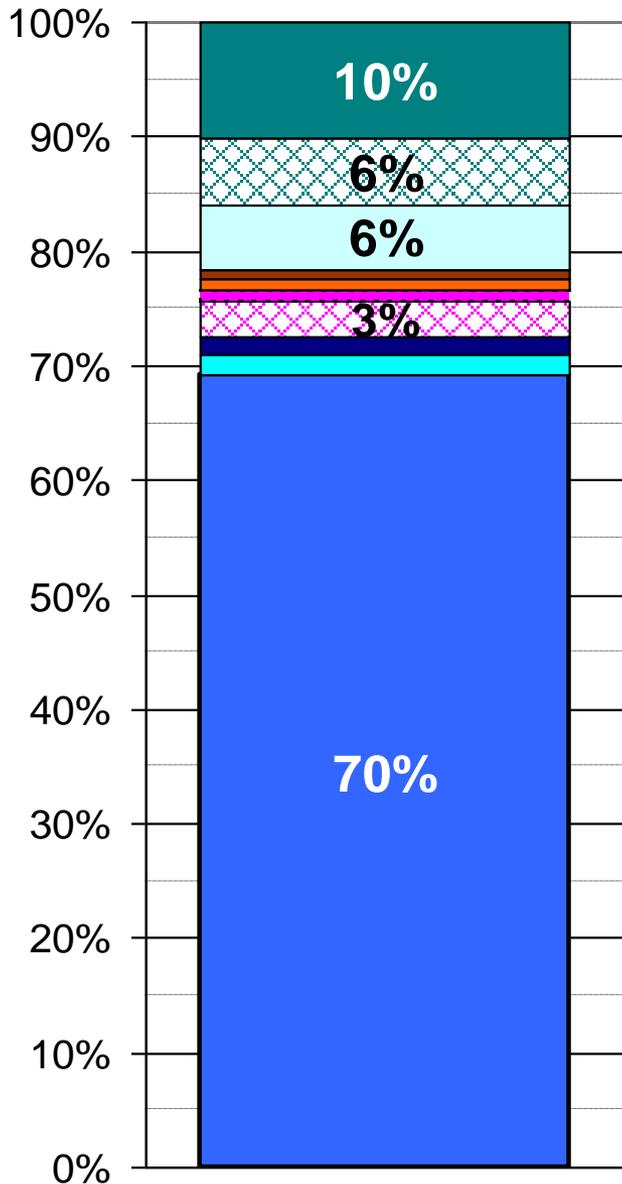


États-Unis

Pour 1000
habitants

ÉTATS-UNIS



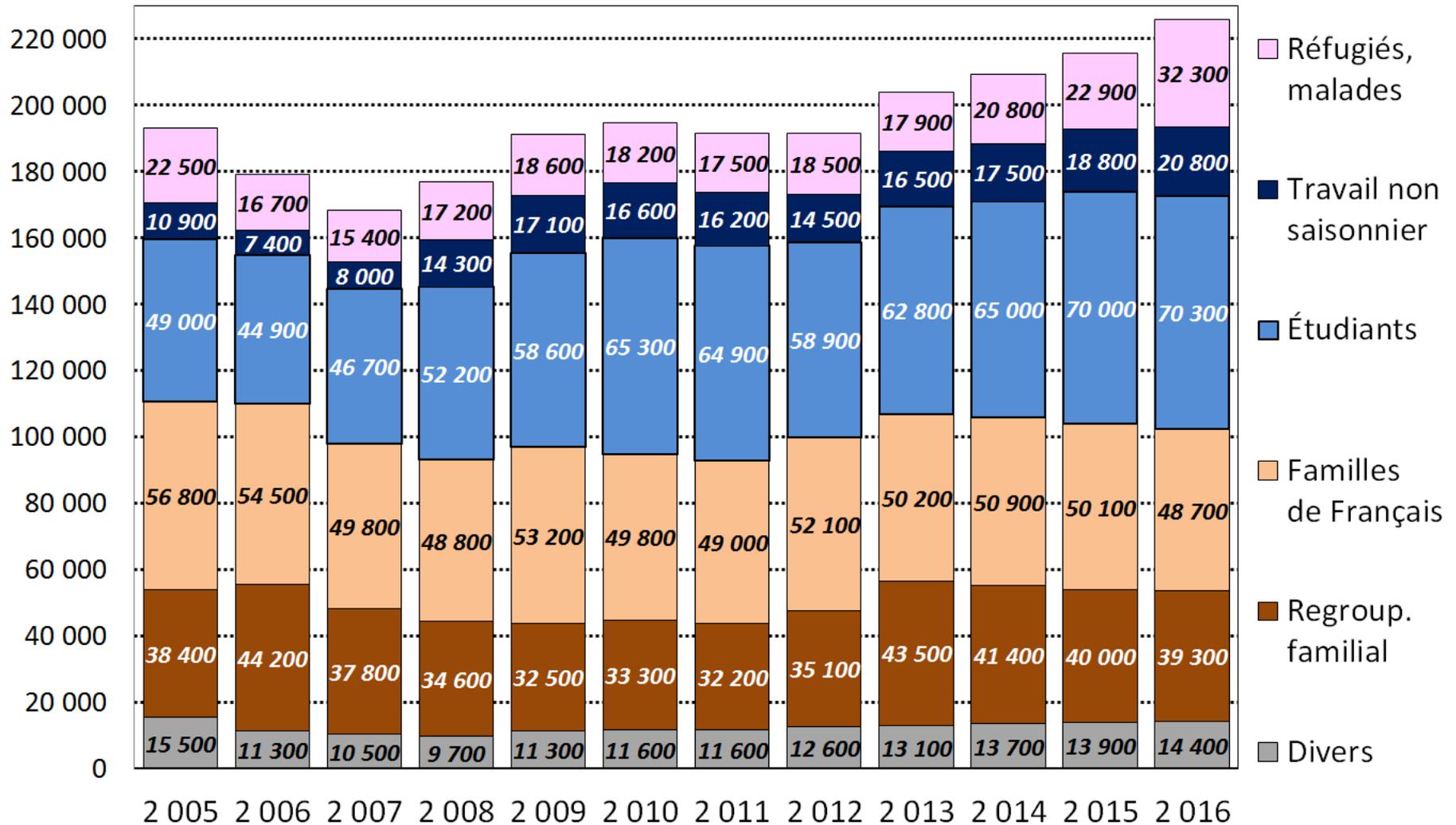


- Immigrés → *dont plus de 40 % ont la nationalité française*
- ▣ 2 parents immigrés
- ▣ 1 parent immigré
- Au moins 1 parent natif d'un DOM
- Natifs d'un DOM
- Rapatriés
- ▣ Parents rapatriés
- Autres Français nés hors de métropole
- ▣ Parents autres Fr. nés hors de métropole
- Parents métropolitains (pop. majoritaire)

Les origines de la population de la France métropolitaine (63 millions d'habitants) sur deux générations

Un exemple d'immigration « ordinaire » : les titres de séjour accordés en France aux migrants **non européens** depuis 2005

(source : ministère de l'intérieur, DSED, AGDREF)



Autre présentation des mêmes données

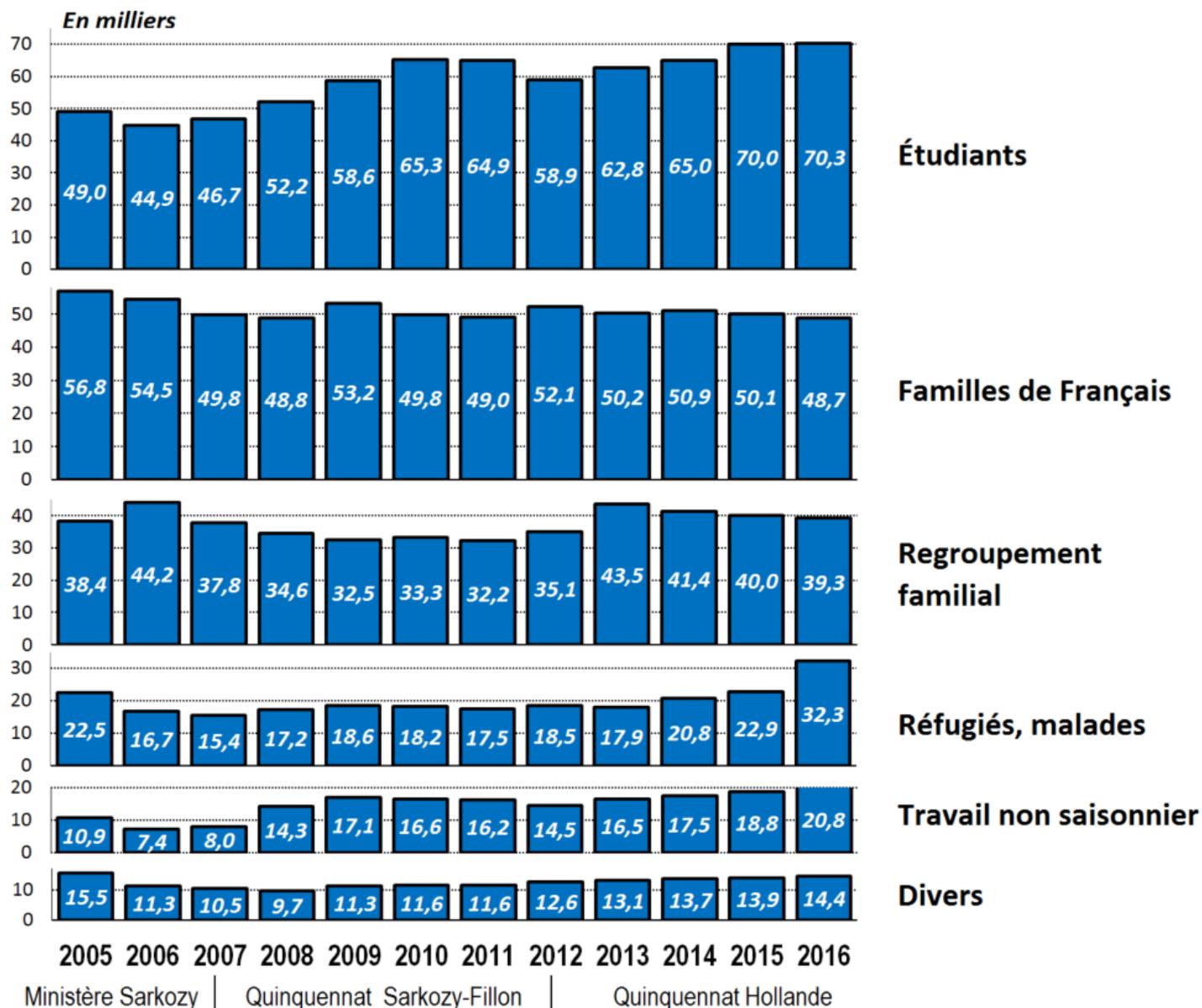
Principales augmentations :
- les étudiants (sous Sarkozy)
- le travail (loi Sarkozy 2006)
- les réfugiés (crise 2016)

Oscillations :
regroupement familial

Stabilité :
conjoints de Français
(migration matrimoniale)

Conclusion:
pas d'envolée spectaculaire
de l'immigration légale
d'une période à l'autre.

N. B. : la « crise des migrants » se traduit
en 2016 par une poussée
qui se limite aux réfugiés
et reste modérée



Les motifs d'attribution des 220 000 titres : l'application des conventions internationales

- Droit des enfants de vivre avec leurs parents
- Droit de mener une « vie familiale normale » (avec conjoints et enfants)
 - d'où droit d'épouser un étranger / une étrangère, que l'on fait venir en France
- Droit d'asile en cas de persécution
- et ce quasi-droit (qui est en train de s'imposer *de facto*) de faire des études supérieures à l'étranger dans une bonne université

La logique des droits l'emporte sur la logique économique

- Diviser les 200 000 titres par deux ?
 - N. Sarkozy à la fin de son mandat 2007-2012
 - M. Le Pen enchérit : diviser par 10 ! Puis : diviser par 20 !
Or 10 000 entrées légales par an = abolition de l'immigration
- Un rêve répandu : n'accepter que les migrants nécessaires à notre économie
- Pb : la migration économique s'accompagne toujours d'une migration familiale, qui contribue au peuplement
- Seules exceptions connues de pays autorisant la migration de travail en prohibant strictement le regroupement familial :
 - les pays communistes
 - les pays du Golfe
- Depuis quand les flux migratoires sont-ils déconnectés du cycle économique ? En Europe du N et de l'W : depuis 1974

Le résultat actuel des « migrations ordinaires de plein droit » dans le cas de la France

Les principales origines

① Effectifs des immigrés par pays de naissance et des étrangers par nationalité

43,5 % des immigrés recensés en France en 2013 sont nés en Afrique (contre 17 % en 1975)

Origine ou nationalité	Immigrés		Etrangers	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Portugal, Italie, Espagne	1 142 000	19,6	835 000	20,5
Autres pays de l'UE 27	710 000	12,2	585 000	14,3
Total UE 27	1 852 000	31,7	1 420 000	34,8
Algérie, Maroc, Tunisie	1 729 000	29,6	1 081 000	26,4
Autres pays d'Afrique	811 000	13,9	566 000	13,9
Total Afrique	2 540 000	43,5	1 647 000	40,3
Turquie	248 000	4,3	217 000	5,3
Autres pays	1 195 000	20,5	800 000	19,6
Total autres pays	1 443 000	24,8	1 017 000	24,9
Total	5 835 000	100,0	4 084 000	100,0

Note : effectifs arrondis au millier.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population 2013, exploitation principale.

LA MIGRATION « EXTRAORDINAIRE »

Migration « extraordinaire » : l'émigration forcée dans le monde (source HCR)

- **15 conflits armés** surgis ou ressurgis en cinq ans, forçant des millions de gens à fuir leur région ou leur pays

Africa	8	Côte d'Ivoire, Central Afr. Republic, Libya, Mali, northeastern Nigeria, DR Congo, South Sudan, Burundi
Middle East	3	Syria, Iraq, Yemen
Asia	3	Kyrgyzstan, and several areas of Myanmar and Pakistan
Europe	1	Ukraine

- Ajouter les régimes dictatoriaux, comme l'Érythrée, ou en crise post-guerre, comme l'Afghanistan

Les chiffres du HCR (Haut-Commissariat aux réfugiés)

Fin 2016 : 65,6 millions de personnes
déplacées de force dans le monde

dont :

- 40,8 M « déplacés internes » (dans leur pays)
- 2,8 M demandeurs d'asile
- 22,5 M réfugiés statutaires, dont...
 - 17,2 M sous mandat du HCR
 - 5,3 M réfugiés palestiniens (UNRWA)

Plus 10,0 M d'apatrides

Part des 65,6 M accueillis par les pays
en développement : 84 %

Origine des personnes déplacées

55% of refugees worldwide came from three countries



South Sudan
1.4m

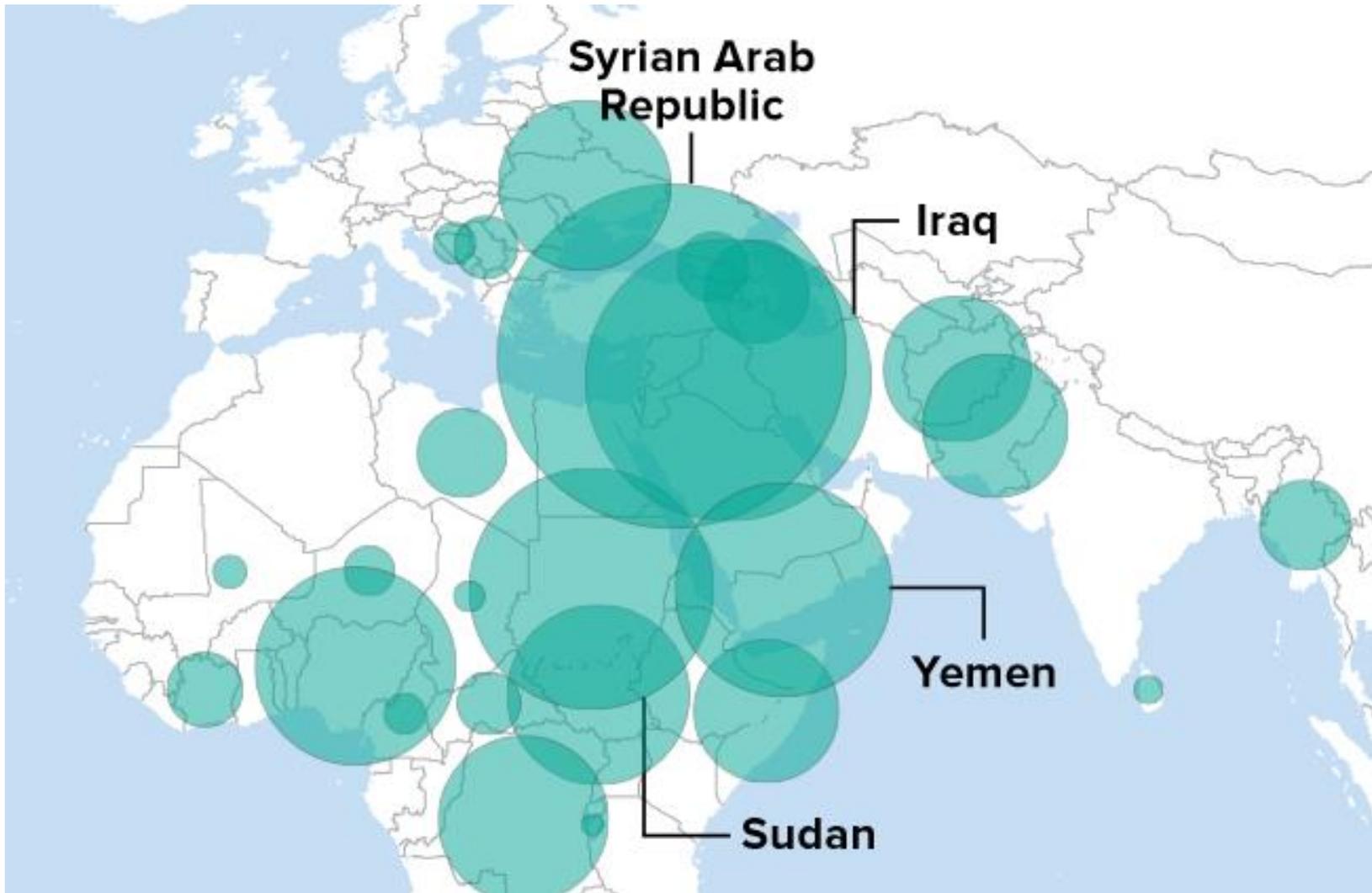


Afghanistan
2.5m



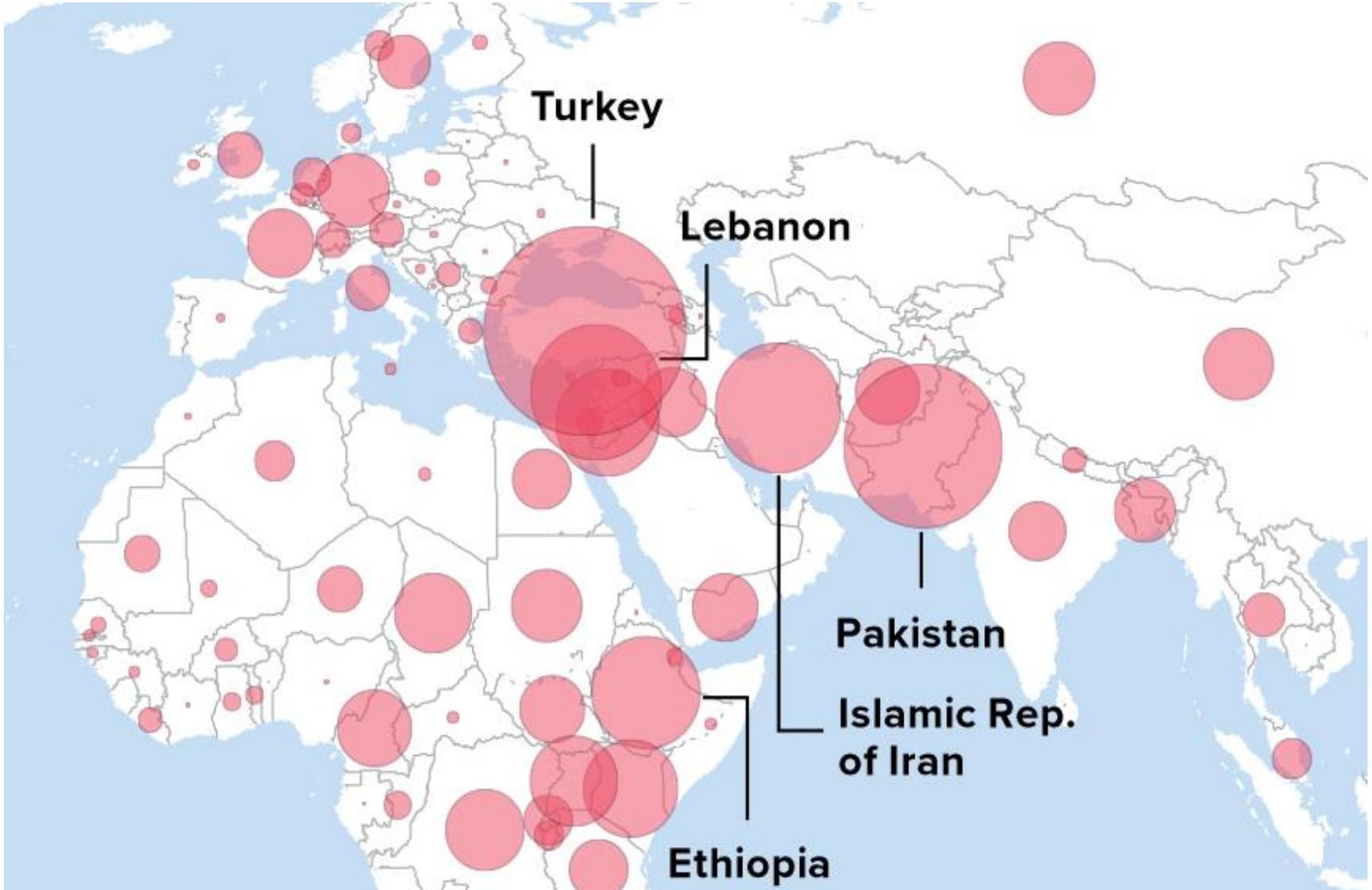
Syria
5.5m

Personnes déplacées au sein de leur propre pays, fin 2015 (HCR)

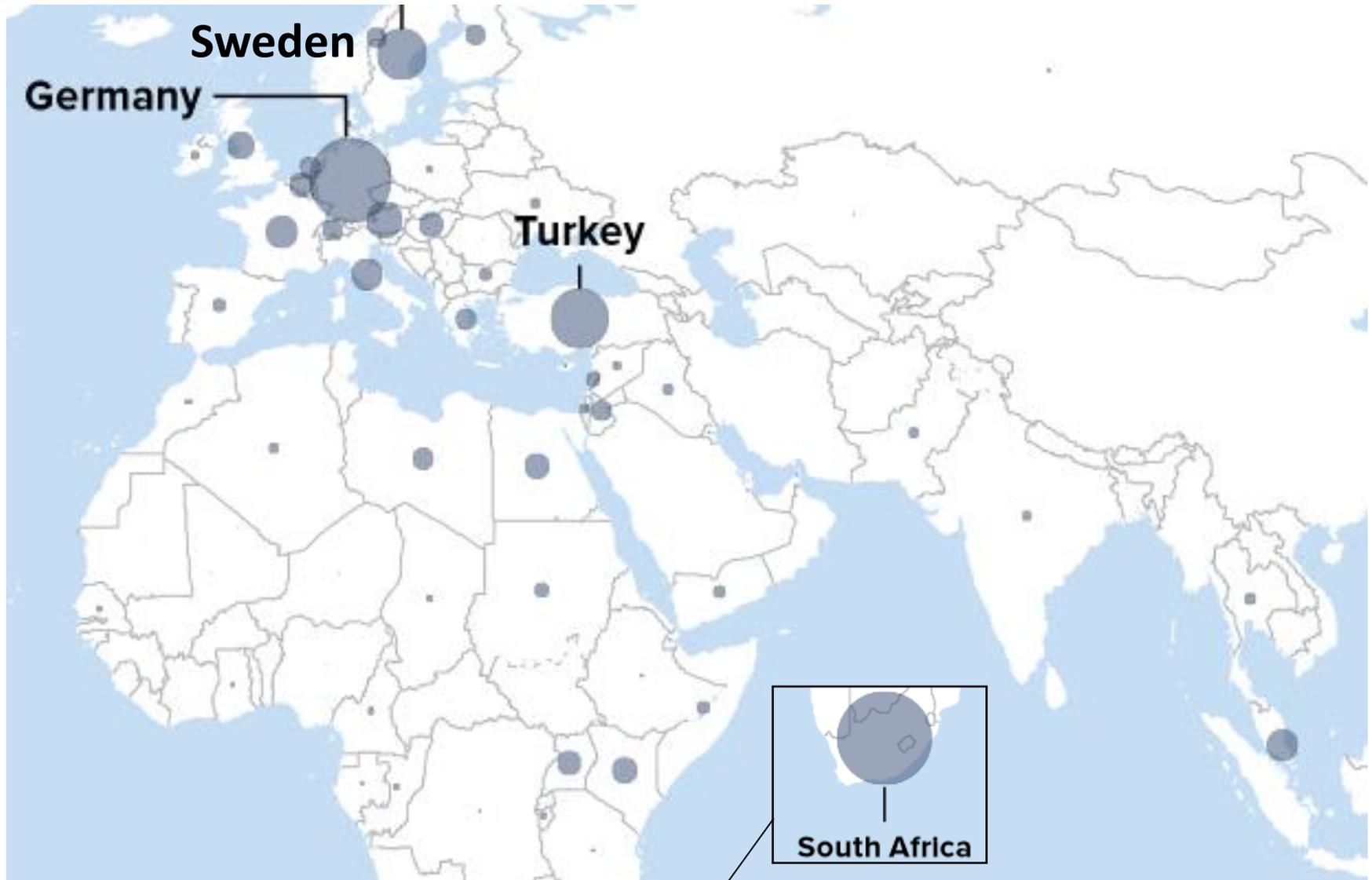


Principaux pays-hôtes fin 2015

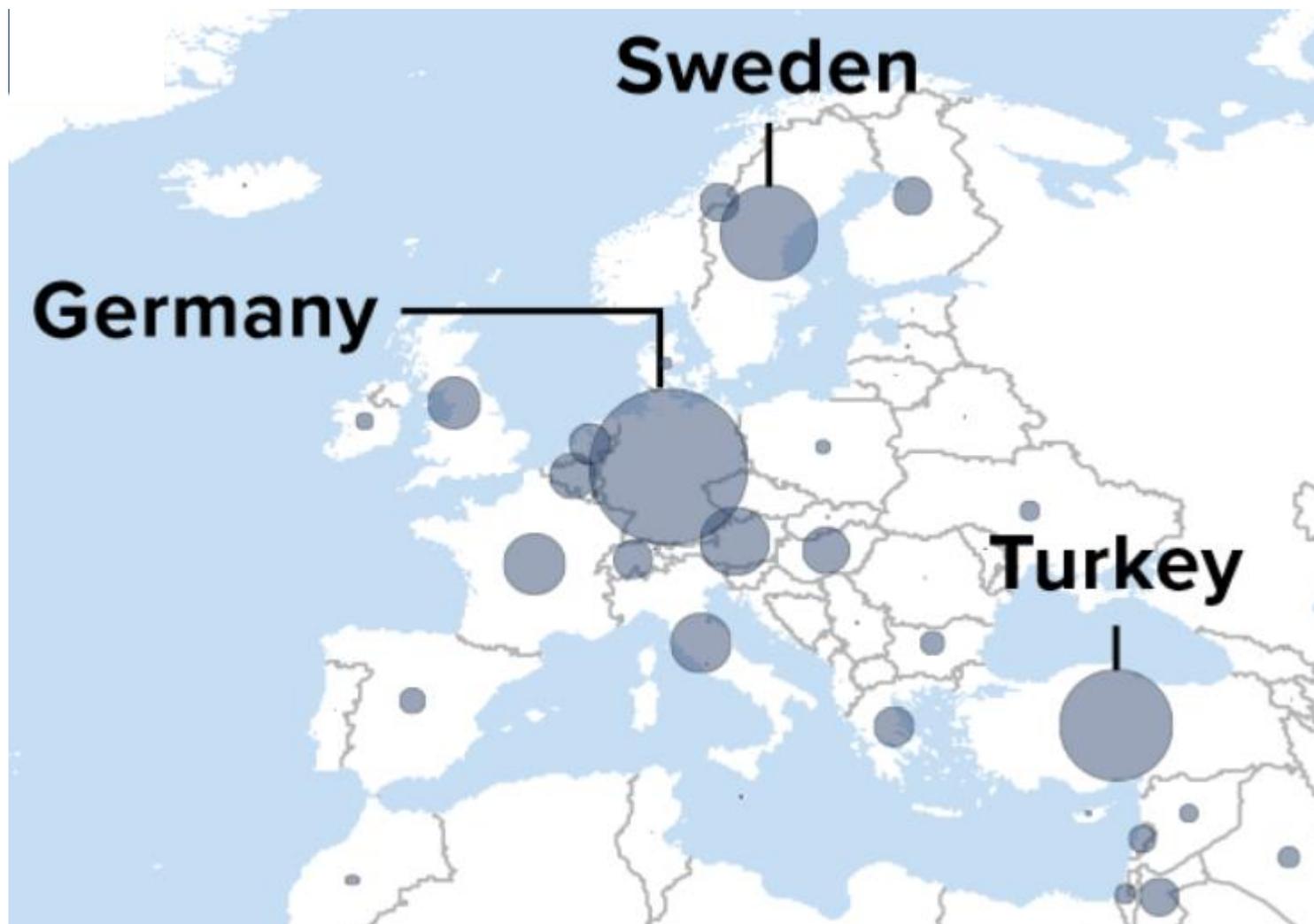
(réfugiés au sens large, y compris non statutaires)



Demands d'asile en cours, fin 2015



Demands d'asile en cours, fin 2015 : Zoom sur l'Europe et le Proche-Orient

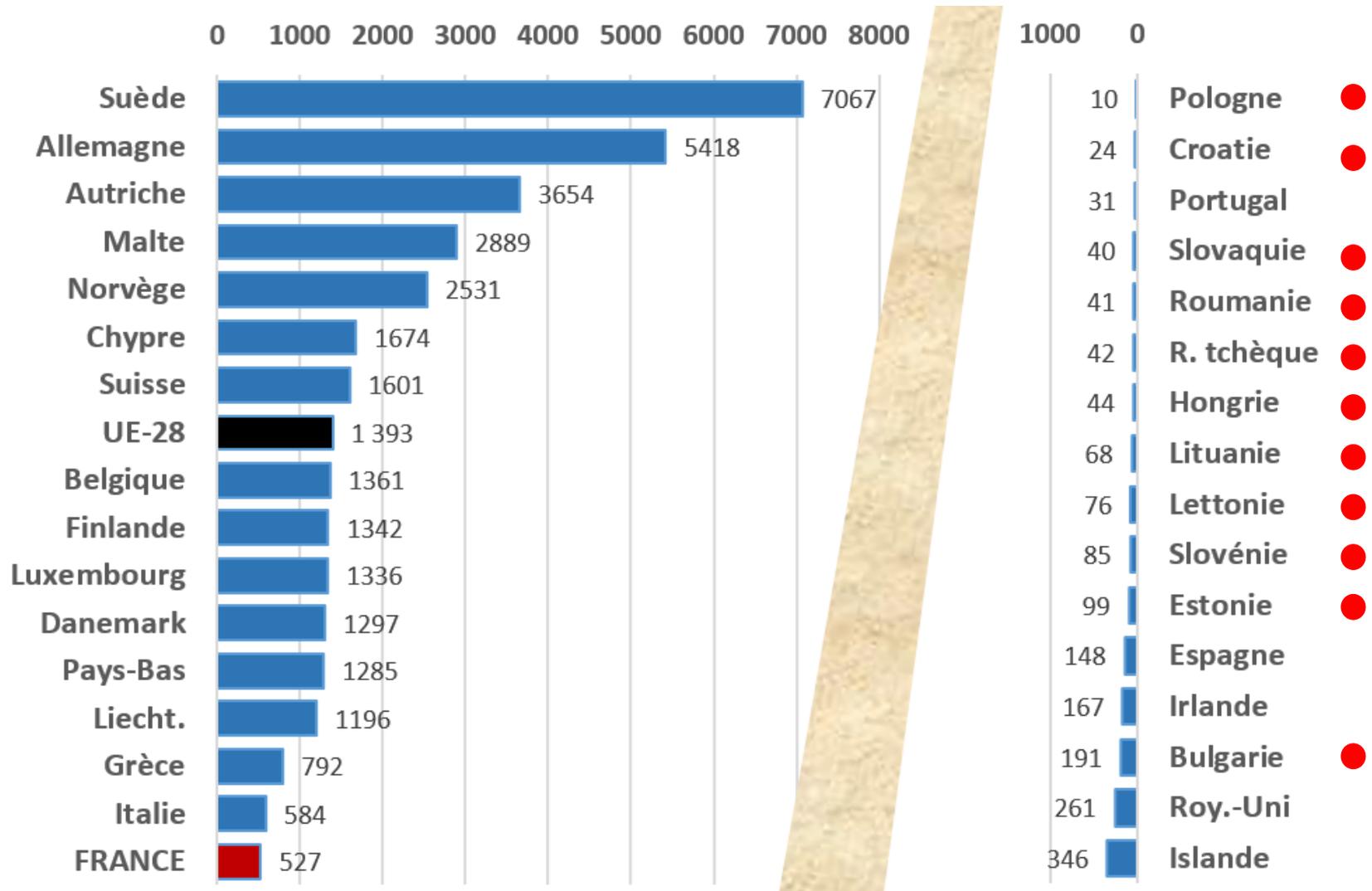


1^{res} demandes d'asile dans l'Union européenne, 2014-2016

(toutes demandes de protection, publié en mars 2017)

- 2014 : 562 700
- 2015 : **1 257 000**
- 2016 : 1 204 300
 - Syriens : 334 800 (28 %)
 - Afghans : 183 000 (15 %)
 - Irakiens : 127 000 (11 %)

Traitement des demandes d'asile en Europe (2016) : nombre de décisions positives pour 1 million d'habitants



● = pays de l'ancien bloc soviétique

Commentaire de la figure précédente

Il est impératif, en comparaison internationale, de raisonner en proportion

D'où l'indicateur retenu ici :
le nombre de décisions positives rapporté à la population du pays d'accueil

Source : Eurostat
(1^{re} instance + recours)

- En 2016, par rapport à sa population, la France a accordé 2,6 fois moins de protections que la moyenne de l'UE : elle se situe au 16^e rang
- En tête, la Suède : 13 fois plus de protections que la France
- Puis : Allemagne 10 x, Autriche 7 x, Norvège 5 x, Suisse 3 x (pays riches, mais cela n'explique pas de tels écarts)
- Malte (5,5), Chypre (3,2), Grèce (1,5) : effet de Dublin II, qui assigne le traitement des demandes au 1^{er} pays de l'Union où le requérant est entré.
- FN, DK, BE, NL : env. 2,5 fois plus de protections que la France, sans que les capacités d'accueil soient différentes
- Espagne, Portugal : longtemps pays d'émigration, mal équipés pour traiter la demande d'asile
- Roy.-Uni et Irlande : exploitent leur situation géogr. pour assurer 2 à 3 fois moins de protections que la France
- Europe centrale et orientale : rejet total (moins de 100 décisions positives pour 1 M d'habitants = personne !)

Le cas de la France : premiers pays d'origine des demandeurs d'asile en 2016

Soudan	5 897	1 ^{er} en 2015
Afghanistan	5 646	2 ^{ème} en 2015
Haïti	4 927	5 ^{ème} en 2015
Albanie	4 601	8 ^{ème} en 2015
Syrie	3 615	2 ^{ème} en 2015

Source : Ofpra

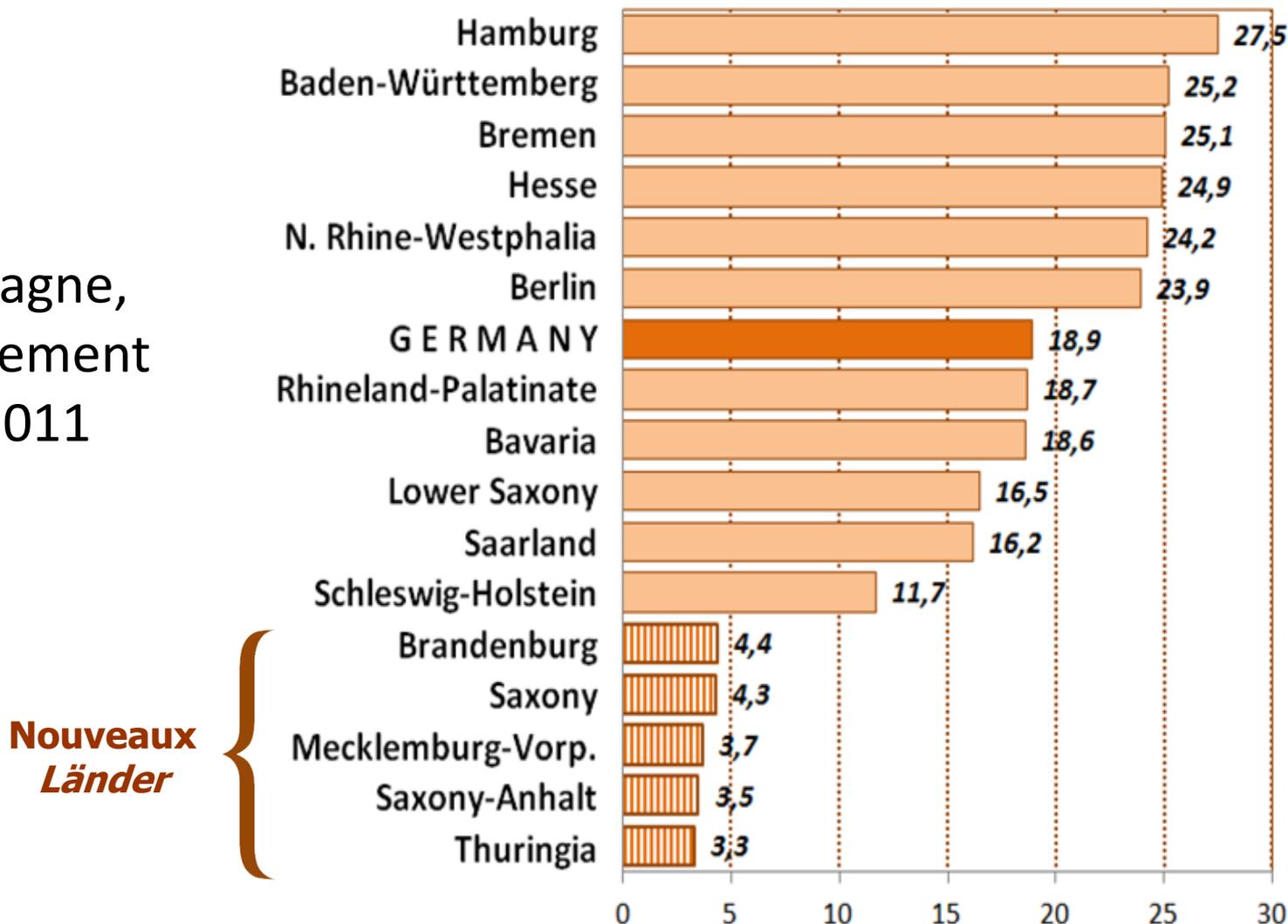
Le clivage Est/Ouest dans l'accueil des réfugiés

- Clivage entre
 - les pays d'Europe centrale, en première ligne
 - Le « finistère » de l'Europe (France, Espagne) ou le finistère du finistère (Grande-Bretagne)

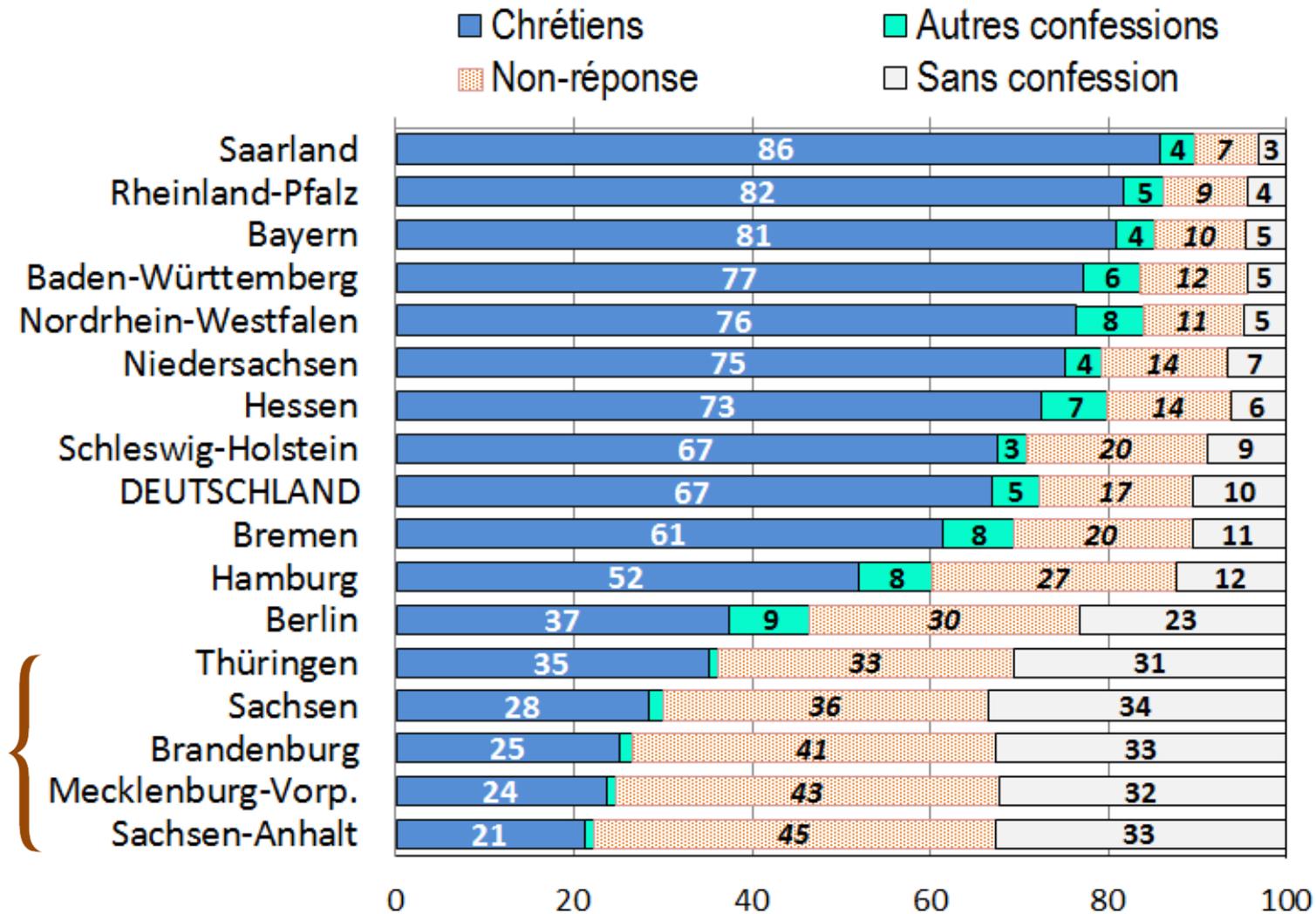
Position d'autant plus remarquable des pays scandinaves (tradition d'asile depuis les années 1900, récemment réactivée)
- Mais aussi : clivage entre...
 - pays de tradition libérale, mais avec passé colonial
 - pays ex-communistes
 - jamais habitués à l'immigration non européenne
 - sans passé colonial

Part dans chaque *Land* de la population résidente *mit Migrationshintergrund* (1^{re} + 2^e générations)

Allemagne,
recensement
de 2011



Recensement allemand de 2011 : affiliation religieuse déclarée (pour répartir l'impôt ecclésiastique prélevé à la source)



Raisonnement d'Angela Merkel ?

- Expérience de 1992
 - Chute du Mur + guerres de l'ex-Yougoslavie : solde migratoire de 800 000 personnes => on sait faire
 - 800 000 pour 80 millions = 1 %
- Intérêt bien compris? (presse française et britannique)
 - Vieillesse démographique et besoin de main-d'œuvre (à plusieurs niveaux de qualification)
- Valeurs
 - Angela Merkel fille de pasteur
 - *Wiedergutmachungs-reflex* très fort en Allemagne
 - Démocratie chrétienne : « les migrants sont des personnes », « tous enfants de Dieu » (discours à la CDU)
 - Organisations caritatives puissantes (≠ France)

Rôle de la citoyenneté locale et rapport à l'Etat

- Attitude dominante en France
 - accueillir les réfugiés, réguler les flux : rôle de l'État
 - cf. Cédric Herrou (La Roya) : « je me substitue à l'État défaillant » (une façon de réaffirmer le monopole de l'Etat non contesté)
 - ONG françaises : soutien juridique, s'assurer que l'État remplit les engagements des conventions internationales
 - faible citoyenneté locale : municipalités peu mobilisées (mais voir l'accueil local des CAO dans les petites villes)
- Allemagne
 - Mobilisation humanitaire justifiée en soi (État ou pas)
 - Voies d'intégration : prospérité économique, consommation
 - citoyenneté locale / paroissiale / communautaire : mobilisation caritative et humanitaire
 - le *care* et le caritatif sont valorisés pour eux-mêmes, sans qu'on suspecte l'État de se défausser sur eux

Immigration : pour une neutralité engagée

- L'immigration est une réalité – une réalité devenue banale :
25% de la population vivant en France est soit immigrée, soit enfant d'un ou deux immigrés
 - Objet de débats possibles : contrôle, droits et devoirs, critères de la demande d'asile, organisation du fait religieux, meilleure répartition géographique, lutte contre les discriminations, etc.
 - Mais pas son existence même. Sinon, politique du déni.
- Neutralité du chercheur, neutralité du citoyen
 - Nous n'avons pas à être POUR ou CONTRE l'immigration (qu'elle soit musulmane ou pas, économique ou familiale, etc.) pas plus qu'on n'est POUR ou CONTRE le vieillissement
 - Le débat sur l'immigration sera mûr quand nous aurons dépassé ce stade
 - Mais un rappel fondamental : le respect des droits universels est une composante majeure de notre héritage et de notre identité nationale. Les droits ne se divisent pas.